

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juillet 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et prend les pouvoirs de :
M. Denis PALMERINI à M. Joël YERPEZ
Mme Marie-Laure GIORSETTI à Mme Céline DELOUS
Mme Christine VALLET à Mme Carine WECKERLIN

Absent : M. Gérard CRUZ

M. le Maire propose de nommer Mme Chantal GARCIA comme secrétaire de séance : Unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre de l'article L 2122.22.

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020 fait l'objet de remarques

M. MAUZET : Oui, nous relevons une transcription du PV qui n'est pas fidèle à ce qui a été dit lors du dernier conseil municipal. Vous devez retranscrire mot pour mot ce n'est pas le cas. Je veux bien croire que c'est difficile lorsque deux personnes parlent en même temps mais le nombre d'erreurs est tout de même important, j'ai dû relever environ une quarantaine de défauts, quelques fautes d'orthographe mais bon ça n'est pas bien grave. Nous avons des phrases qui disparaissent d'autres qui sont coupées en plein milieu ce qui change totalement le sens de l'intervention et d'autres qui sont inscrites alors qu'elles n'ont pas été prononcées. Je parle notamment du point 2 sur le prix de 3 millions, ce n'est pas admissible bref dans ces conditions nous ne pouvons pas approuver le PV de notre côté du dernier conseil municipal.

M. le Maire : A la décharge de la personne qui retranscrit le procès-verbal, surtout dans cette salle c'est compliqué.

M. MAUZET : Je ne sais pas mais il y a des phrases qui sont coupées en deux et ça n'a plus de sens.

M. le Maire : Il y a des retranscriptions à des moments qui sautent, la technique est absente donc c'est la raison pour laquelle je voudrais simplement l'excuser par rapport à la remarque que vous faites.

Mme BERTET : Ce n'est pas une volonté de notre part.

M. le Maire : Et Mme BERTET a raison, ce n'est pas une volonté de notre part de couper ce que vous avez dit, nous ne vérifions pas, nous l'équipe ce que retranscrit la personne, nous lui faisons totalement confiance.

M. MAUZET : Mais nous on vérifie.

M. le Maire : Après il peut y avoir des erreurs.

M. MAUZET : Mais nous on le vérifie mais

M. le Maire : Mais si vous voulez, ce que je vous propose c'est quand vous recevez le PV, de noter sur un courrier ou sur un mail ce que vous considérez avoir dit et ce qui a été retranscrit et à ce moment là on comparera et bien sûr on retranscrira ce que vous avez réellement dit si c'est ce que vous avez dit.

M. MAUZET : Très bien.

M. le Maire : Encore une fois on n'a pas de volonté de couper ce que vous avez dit ou de le tronquer.

M. MAUZET : D'accord.

25 voix POUR - 3 ABSTENTIONS de Mmes DAHMAN – DORELON-TRANCHARD – M. MAUZET

1 - Compte de Gestion 2019 de la commune

M. le Maire : Je vous propose l'adoption du compte de gestion du comptable public, qui est bien entendu conforme au compte administratif de la commune et qui présente notamment les comptes de classe 4 et 5 qui ne sont pas gérés au niveau de la commune. Cette comptabilité séparée permet le contrôle continu par le comptable de la comptabilité de la commune.

Ce document, purement comptable, vérifie la régularité des comptes de la commune et l'exactitude du compte administratif.

M. MAUZET : Une petite remarque, je trouve qu'en toute logique il devrait être placé en ordre du jour 2, puisque si contestation il faut l'expliquer à partir d'éléments situés sur le compte administratif. J'avais une petite question

M. le Maire : On respecte la loi là, c'est le compte de gestion, le compte administratif et le BP

M. MAUZET : Mais c'est vrai qu'en toute logique (inaudible) c'est bizarre

M. le Maire : Entre temps l'affectation des résultats

M. MAUZET : Après si c'est la loi, bon. J'avais une petite question sur les dépenses sur la section de fonctionnement pouvez vous nous dire quelles annulations de mandats sont concernées à hauteur de 217 828 € ?

M. le Maire : En fait ça c'est plutôt des questions sur le compte administratif, parce que ça encore une fois c'est le compte du comptable

M. MAUZET : Et voilà.

Mme DERIVAZ : « *Inaudible* » A quoi servent les rattachements essentiellement, chaque année tous les engagements non soldés en fin d'année sont rattachés à l'exercice et c'est un jeu d'écriture qui se fait. Cela se constate notamment en annulations de mandats sur l'exercice. Donc il y a l'écriture qui est constatée sur l'exercice et une annulation sur l'exercice N+1.

M. MAUZET : Oui si à l'occasion vous pouviez juste nous dire quelle ligne ça concerne parce que je ne l'ai pas retrouvée en fait sur le compte administratif.

Mme DERIVAZ : Sur le compte administratif, vous les voyez apparaître, il y a une colonne normalement, au niveau des rattachements, il y a bien indiqué rattachement. Je vous les montrerai si vous voulez.

M. MAUZET : Oui, oui voilà c'était tout.

Mme DAHMAN : Excusez-moi, juste une petite remarque, une parenthèse. La dame qui vient de s'exprimer est ce que vous pourriez vous présenter on ne vous connaît pas en fait.

M. le Maire : A oui pardon, excusez-moi, c'est ma faute. Donc je suis accompagné de Mme BERTET, la Directrice des Services et de son adjointe Mme DERIVAZ c'est la Directrice Générale Adjointe.

Mme BERTET : Et Directrice des Finances.

M. le Maire : Et Directrice des Finances par la même occasion c'est pour ça qu'elle est là aujourd'hui puisque ce sont les documents financiers. Avez-vous d'autres questions sur le compte de gestion ?

25 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de Mmes DAHMAN – DORELON-TRANCHARD – M. MAUZET

2 - Compte Administratif 2019 de la commune

Monsieur le Maire sort

M. YERPEZ : Vous avez tous reçu le rapport de présentation du compte administratif, ce document retrace de façon synthétique mais néanmoins complète, les principaux enjeux financiers du bilan 2019.

Je profite pour remercier les services de ce document en couleur très didactique et qui permet même à quelqu'un qui à la phobie des chiffres de renouer avec justement ces chiffres.

Ainsi, vous avez pu constater au travers des documents qui vous ont été adressés que le résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2019 s'établit à 3 091 688,14 €, dont 1 110 459,79 € d'excédent en section de fonctionnement et 1 981 228,35 € d'excédent pour la section d'investissement.

Toutefois la section d'investissement constitue une prévision pluriannuelle, nous devons donc tenir compte des dépenses et recettes inscrites au budget, non encore réalisées, qui s'élèvent à

6 506 204, 94 € en dépenses et 4 527 686,00 € en recettes dégageant un solde négatif de 1 978 518, 90 €.

Ainsi le résultat définitif en investissement, après reprise des restes à réaliser s'établit à + 2 709, 45 € portant le résultat définitif cumulé des 2 sections à 1 113 169,04 €.

Le résultat définitif cumulé 2019 est honorable mais ne doit pas masquer la baisse inexorable de notre épargne brute (épargne brute que vous trouverez en page 19 du document que j'ai montré au début) induite par la diminution de nos recettes comme les dotations de l'Etat depuis 2014 et depuis 2018 l'attribution de compensation de la Métropole suite aux premiers transferts de compétences (cette baisse des dotations de l'Etat vous la trouvez page 7 du document que j'ai cité). Dans le même temps, nos dépenses sont augmentées par la provision de 195 314 € mobilisée pour le contentieux de la taxe déchet, par le prélèvement de l'Etat au titre de la loi SRU sur les logements sociaux. Comme vous avez pu le

constater nos dépenses de gestion ont été contenues par rapport aux prévisions budgétaires ce qui confirme les efforts des services dans la maîtrise de leurs dépenses (ce dernier point vous pouvez le trouver page 9 notamment dans la rubrique charges à caractère général).

Par rapport au compte administratif 2018 on peut constater une augmentation du chapitre 011 « charges à caractère général » et une baisse du 012 « masse salariale » dues au fait que pendant les travaux de la cuisine centrale nous avons suspendu plusieurs CDD, donc baissé de la masse salariale et payé un prestataire pour la livraison des repas et donc augmentation du 011. Toutefois si l'on compare dans leurs globalités les dépenses réelles de fonctionnement sur les deux années, elles sont sensiblement équivalentes. Je crois que ce dernier point peut se référer à la discussion qu'on a eu lors du dernier conseil sur justement le fait de ne pas analyser simplement le 011 ni le 012 mais justement arriver à réfléchir à la fois sur le 011 et le 012.

Y a-t-il des questions ?

M. MAUZET : J'ai une question, la rubrique 1323 page 19, la différence entre le crédit ouvert et les titres émis est conséquente car il manque 86% de la dotation départementale et à la rubrique 1321 il manque la dotation de l'Etat ce qui représente des restes à réaliser, à encaisser surtout, d'environ 4.4 millions je pense qu'il doit s'agir de la subvention pour la construction de Doumer peut être et la question en gros qu'elle est la raison du retard finalement de l'entrant, finalement le versement a-t-il été effectué depuis la clôture du compte administratif ? En fait je m'inquiète seulement du paiement qu'on devrait faire des sociétés sur les lots, sur les 17 lots.

Mme BERTET : Non, la section d'investissement est une section pluriannuelle donc nous avons inscrit la totalité du coût de l'école et la totalité des subventions pour autant les subventions sont versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. On envoie les situations payées et au fur et à mesure le département nous paye, du coup on a autant de reste à réaliser en recettes qu'en dépenses.

M. MAUZET : D'accord, ce qui explique la chose. C'était tout pour moi.

M. YERPEZ : C'était tout. Je vous propose de passer au vote par chapitre comme le veut la réglementation, sauf si vous souhaitez émettre un vote uniforme sur la totalité des chapitres du compte administratif.

M. MAUZET : Je vais juste faire un dernier commentaire. Sur le vote nous allons nous abstenir tout simplement

M. YERPEZ : Sur l'ensemble du compte administratif ?

M. MAUZET : Oui, je vais vous donner la raison quand même. De temps en temps il y a quelques petites erreurs qui surviennent c'est pas par contestation systématique, c'est plus pour confirmer ensuite éventuellement des petites erreurs qui pourraient arriver, on a eu les documents donc comme d'habitude une semaine avant, c'est long à épilucher, c'est pas forcément, on a pas forcément regardé toutes les lignes donc forcément voter pour, sans connaître le fond et sans tout vérifier c'est pas forcément évident. C'est uniquement pour ça.

M. YERPEZ : On note.

24 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de Mmes DAHMAN – DORELON-TRANCHARD – M. MAUZET

M. le Maire : J'ai oublié de vous dire deux choses importantes ce soir, d'abord j'ai oublié de vous présenter Mme DERIVAZ mais la deuxième chose c'est que ce soir il y a des délibérations financières et donc je vous demanderai de ne pas partir à la fin du conseil municipal sans avoir signé les documents financiers.

3 - Exercice 2019 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

M. le Maire : L'affectation du résultat de la section de fonctionnement est destinée à couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement.

Or, la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement.

Le conseil municipal a donc le choix d'affecter ce résultat en fonctionnement ou en investissement. Je vous propose de conserver la totalité du résultat de 1 110 459,79 € en section de fonctionnement.

UNANIMITE

4 - Budget Primitif 2020 de la Commune

M. le Maire : Comme pour le compte administratif, vous avez pu prendre connaissance du rapport de présentation du budget primitif, aussi complet et pédagogique que le premier, il nous éclaire sur les principaux enjeux financiers de ce nouvel exercice budgétaire.

En préambule je tiens à préciser qu'il faut manier avec prudence la comparaison entre le budget primitif et le compte administratif.

Le budget primitif est un document prévisionnel qui a l'obligation d'être voté en équilibre, alors que le compte administratif retrace la réalité de l'exercice précédent et dégage des excédents.

Le budget 2020 s'élève, toutes sections confondues, à 23 787 479,27 € réparti en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 11 600 802,36 € et pour la section d'investissement à 12 186 676,91 €.

Ceci étant précisé, le budget 2020 présente, en fonctionnement, une diminution par rapport au budget 2019 de 4,13%. En dépense, le chapitre 011 diminue du fait de la fin du marché de fourniture de repas et de l'annulation d'un certain nombre d'actions en raison de la crise sanitaire.

Le chapitre 012 frais de personnel augmente par rapport au budget 2019 du fait notamment d'un contentieux pour plus de 30 000 €, de 2 ruptures conventionnelles pour près de 20 000 €, de la prime covid pour près de 40 000 € et de la réintégration des salariés de la cuisine centrale après travaux.

Le chapitre 65 autres charges de gestion courante augmente en raison de l'accroissement de la subvention au CCAS, nécessaire en raison de la crise sociale induite par la crise sanitaire et notre première participation financière au SIVU pour la construction de l'hôpital de Salon.

Le chapitre 66 charges financières, intérêts des emprunts, poursuit sa baisse, après - 5,37% en 2019, la baisse sera de - 6,67% en 2020.

Les recettes de fonctionnement diminuent par rapport à 2019, ceci s'explique en partie par la baisse des produits des services, qui ont fermés en raison de la crise mais également du fait d'une recette exceptionnelle en 2019 : la vente du terrain de l'école St Exupéry pour 1 600 000 €.

La baisse de nos recettes de fonctionnement, induit une diminution du virement à la section d'investissement. Après intégration des amortissements, l'autofinancement prévisionnel global dégagé au profit de la section d'investissement s'élève tout de même à 600 343 €.

En 2020 le niveau des investissements est quasiment le même qu'en 2019, financés par l'autofinancement, par un emprunt de 3 000 000 €, par le FCTVA et les subventions.

Avez-vous des questions ?

M. MAUZET : Oui, nous avons quelques questions. Dans la rubrique 13 des recettes d'investissement pourquoi ne pas avoir utilisé le fond FEDER pour l'école Doumer ? Je pense que l'on aurait pu arriver quelque part à 1 million d'euro. Nous en sommes en théorie éligible.

M. le Maire : Oui, mais il nous a été refusé, on l'a demandé mais on ne l'a pas eu.

M. MAUZET : Et pour quelle raison ?

M. le Maire : On l'avait eu sur la Pomme de Pin et on ne l'a pas eu

M. MAUZET : On ne l'a pas eu, pourquoi ? Pour quelles raisons vous ne l'avez pas eu ?

M. le Maire : Alors là je vous propose d'écrire au président du Conseil Régional et peut être à la commission européenne pour savoir pourquoi La Fare a été oubliée dans cette distribution.

Mme BERTET : En fait on a fait la demande mais on est obligé d'attendre un certain stade de notre projet pour avoir tous les justificatifs à envoyer à l'appui de notre demande de FEDER et quand on a été à ce stade l'enveloppe était terminée et le député que l'on a rencontré nous a dit je suis désolé mais l'enveloppe c'est terminée. Au regard de ce qui nous est arrivé puisque l'on avait un dossier qui était conforme, le département s'est substitué et nous a donné une rallonge de subvention pour compenser la perte de FEDER. Le FEDER ça fonctionne avec des enveloppes à thème, par exemple pour la Pomme de Pin le thème c'était la parité, construire une école et justifier d'une action paritaire homme/femme c'est compliqué. On a quand même réussi à monter un dossier autour de la parité. Les constructions d'école ne font pas partie du FEDER en l'état ce n'est pas un objet ou un objectif. Là on était plutôt sur la dernière enveloppe sur les techniques d'innovations et tout ce qui est développement informatique...innovant et c'est vrai qu'on n'avait pas dans notre projet une structure innovante qui rentrait dans les objectifs FEDER de l'enveloppe actuelle.

M. MAUZET : Oui c'est bien dommage, sur le pourcentage en fait de ce qu'a donné le département j'ai relevé que c'était quand même inférieur à l'école de la Pomme de Pin, après est ce que c'est une volonté de leur part d'abaisser finalement l'aide au total.

M. le Maire : Le conseil départemental a moins d'argent, à l'époque ils avaient un peu plus voilà c'est tout simple, d'ailleurs vous regardez dans la presse les comptes rendus du budget de conseil départemental avec la crise COVID et tout le reste c'est compliqué, c'est pas évident le budget du conseil départemental il est pas « *inaudible* »

M. MAUZET : Si en plus ils ont compensé la somme estimée du FEDER

M. le Maire : « *Inaudible* ». A l'époque de la Pomme de Pin, ils ont remplacé ça

M. MAUZET : Oui oui

M. le Maire : On a eu l'Etat aussi qui nous a donné 400 000 €.

M. MAUZET : Oui j'ai vu. Deuxième question dans le rapport de présentation page 4 il est fait référence notamment à la cession des terrains des Barrales à la société REDMAN, des terrains qui avaient été achetés au prix de France Domaine entre 17€ et 27€ le m² revendus par décision du conseil municipal le 14 janvier 2016 au même prix puisqu'on peut pas faire de plus-value, un petit cadeau quand même pour la société REDMAN dont l'agence a été créé 5 jours plus tard à Aix en Provence mais c'est un hasard. Un beau cadeau quand on sait le prix du terrain autour de 500€ le m² plutôt.

M. le Maire : Non, jamais de la vie pourquoi vous dites que c'est un cadeau ?

M. YERPEZ : Là non, vous vous trompez c'est pas du terrain constructible.

M. MAUZET : Oui. C'est une zone qui est devenue après constructible

M. le Maire : Non c'est pas un terrain constructible, c'est une zone artisanale.

M. YERPEZ : C'est une zone agricole qui est passé zone artisanale dans l'ancien POS déjà

M. le Maire : Et c'est les domaines qui ont estimé le terrain à 17€ le m² donc c'est un règlement. On leur a vendu au prix ou on l'a acheté mais on leur a vendu au prix normal des domaines.

M. MAUZET : Et du coup la question était plus simple, plus « *inaudible* » on va dire. Si vous l'inscrivez en 2020 cela veut-t-il dire que l'aménagement a une chance d'arriver cette année ?

M. le Maire : Je sais pas vous y êtes passé aux Barrales ? Les travaux ont commencé

M. MAUZET : Très bien. Très bien. Troisième question, le fond de compensation de la taxe TVA qui passe de 635 à 300 000 est la plus faible compensation depuis au moins ces six dernières années comment cela s'explique-t-il ?

M. le Maire : Tout dépend des dépenses que nous avons fait 2 ans auparavant puisque nous payons la TVA, vous connaissez le système, l'Etat nous la rembourse 2 ans plus tard.

M. MAUZET : D'accord

M. le Maire : Donc il y a 2 ans on a dû faire moins de dépenses en investissement

Mme BERTET : A hauteur de 15.5%, pas à 20%

M. le Maire : A hauteur de 15.5% oui maintenant, pas de 20%

M. MAUZET : D'accord

Mme DERIVAZ : Auparavant il y avait l'école Pomme de Pin et le gymnase donc c'était des grosses opérations

M. MAUZET : J'ai regardé sur 6 ans c'était relativement équivalent

M. le Maire : « *Inaudible* » certainement il y a 2 ans c'est pour cela qu'on a moins de FC TVA 2 ans plus tard

M. MAUZET : Tout simplement d'accord. Une autre question le graphe du budget de fonctionnement page 5 du rapport de présentation que l'on place avec une échelle zoomée ne part pas de 0, je trouve que la vision en est un peu déformée. Mais bon c'est un détail, ce qui abaisse surtout les dépenses sur le budget de fonctionnement c'est le prélèvement en baisse concernant les logements sociaux, entendu qu'il s'agit d'une prise en compte du désamiantage de l'école Saint Ex donc en 2022 il n'y aura plus cette réduction et avec l'augmentation de la rubrique 012 sur les dépenses de personnels nous aurons une belle augmentation de dépenses à surveiller. Juste une constatation.

M. le Maire : Pour le 012 ?

M. MAUZET : Oui

M. le Maire : Oui, oui

M. MAUZET : D'accord. C'est juste en 2022.

M. le Maire : On a anticipé, c'est pour ça que l'on ne remplace pas les départs à la retraite.

M. MAUZET : C'est juste un petit commentaire. Une autre question, j'ai dix questions en tout, j'en suis à la 5ème, je vous rassure nous serons pas trop long.

M. le Maire : Allez-y, on est là pour essayer d'y répondre.

M. MAUZET : Voilà, ne vous inquiétez pas, c'est sur la taxe déchet demandée à 240 000 par défaut de retour de la société SMA et donc en théorie reçu par La Fare et ventilé à 20% à Lançon on serait donc à 48 000, la somme globale on est à 87 000 est ce que la différence 39 000 liée uniquement aux droits d'auteur pour la SEAM.

M. le Maire : Mais on ne l'a pas touché cette taxe, on va en parler après, vous avez compris ?

M. MAUZET : D'accord. Oui oui

M. le Maire : Tant qu'on ne touche pas la taxe y aura une partie à reverser à la commune de Lançon, nous sommes solidaires sur la demande de cette taxe.

M. MAUZET : Mais comme du coup elle n'a pas été comment dire dans la somme qui a été attribuée.

M. le Maire : Je ne comprends pas le calcul que vous faites, vous pouvez répéter s'il vous plait, j'ai pas saisi.

M. MAUZET : Alors je vais prendre page 15, ligne 637, si vous pouvez regarder en même temps. Sur le rapport de présentation. C'est tout en bas on avait la différence entre le BP 2019 et 2020 on a 87 075 € de différence

M. le Maire : Mais ça dépend du nombre de tonnes enfouies c'est pas tous les ans la même chose

M. MAUZET : Oui, oui oui on est d'accord. Du coup c'était justifié par l'achat des timbres partitions de la SEAM et puis la non inscription du versement de la taxe déchets. Donc si on considère que c'est 20% pour la taxe déchets donc 48 000 ça veut dire que le reste en gros, la question c'est 39 000 à peu près qui est donc lié à l'achat des timbres partitions SEAM ?

Mme DERIVAZ : Les 1 285 € ça correspond à l'achat de timbres partitions SEAM et on n'a pas plus en fait.

M. MAUZET : D'accord. Et c'est là que je ne comprends pas en fait la différence

Mme DERIVAZ : Et on n'a pas inscrit le reversement de la taxe déchets à Lançon puisque pour l'instant on le la perçoit pas

M. MAUZET : Mais elle est bien de 48 000 € du coup, si c'est 20% de 240 000 ?

Mme DERIVAZ : En fait les 89 000 ça correspondait à une partie de la taxe déchets 2019 et 2018

M. MAUZET : D'accord

Mme DERIVAZ : C'était les deux taxes déchets et là comme en fait on ne la perçoit pas de toute façon on ne peut pas la reverser pour le moment, on inscrira la dépense totale si nous venons à la percevoir

M. MAUZET : D'accord c'est plus clair effectivement je trouvais que 39 000 pour les partitions ça me perturbait un peu.

M. le Maire : Il y aura une répartition à la commune de Lançon ?

Mme DERIVAZ : 1285 €

M. MAUZET : D'accord. La 6^{ème} question c'était par rapport aux travaux de l'église la somme inscrite intègre t'elle les dégradations récentes ?

M. le Maire : Oui bien sûr ce sera réparé également parce que les dégradations récentes ne sont pas énormes on va dire mais c'est intégré dans les travaux de l'église, dans les travaux de proximité

M. MAUZET : D'accord. 7^{ème} question avez-vous un plan B pour assumer les commandes des lots Doumer au cas où l'emprunt serait refusé ?

M. le Maire : Pardon vous pouvez répéter la question.

M. MAUZET : Si l'emprunt de 3 millions est refusé comment allez-vous assumer la construction de l'école Doumer ?

M. le Maire : On arrête les travaux de l'école, fini !!! Non on n'a pas de plan B, on est persuadé que l'on va nous accorder un emprunt

M. MAUZET : C'est à espérer.

M. le Maire : On l'a toujours eu, les finances de la commune sont saines.

Mme DERIVAZ : On s'est déjà rapproché et on n'aura pas de problèmes

« *Inaudible* »

M. le Maire : Les contacts que l'on a eu indique que nous aurons un crédit.

M. MAUZET : Très bien. C'est prévu pour « *inaudible* »

M. le Maire : Je vous en prie

M. MAUZET : D'accord. Il y aura un vote au conseil municipal ?

M. le Maire : Non

M. MAUZET : Pour ça. Ce sera une décision ?

Mme DERIVAZ : Oui

M. le Maire : C'est une décision du Maire puisque nous votons

M. MAUZET : Le budget aujourd'hui

M. le Maire : L'emprunt on en a parlé au ROB, on le vote au budget et donc s'il est autorisé je le signe quand il est accordé par la banque

M. MAUZET : D'accord. Très bien.

M. le Maire : A hauteur de 3 millions, je ne peux pas aller au-delà

M. MAUZET : D'accord. 8^{ème} question, dans le document du budget primitif page 9, ligne 611 il y a une réduction drastique des prestations de services qui passent de 462 000 à 69 000 la prestation pour la préparation des repas de la cuisine. Les repas sont donc préparés maintenant en interne ?

Mme DERIVAZ : C'est ça.

M. MAUZET : C'est ça.

Mme DERIVAZ : Oui tout à fait.

M. MAUZET : D'accord et à l'inverse l'alimentation qui passe de 192 000 à 362 000 c'est lié ?

Mme DERIVAZ : C'est lié.

M. MAUZET : D'accord, ok. Dernière question, il y en avait que 9 finalement. La rubrique 7066 redevance et droit des services à caractère social, on a bien compris que le fait de passer de 638 800 à 403 c'était lié au COVID à la période, est ce qu'il n'y a pas un peu de désaffection des familles au service de manière globale ? Non.

Mme DERIVAZ : Pour la restauration scolaire, périscolaire non

M. MAUZET : Difficile à distinguer ?

Mme DERIVAZ : Non

M. le Maire : C'est l'inverse

Mme DERIVAZ : Non, on a toujours le nombre d'enfants au contraire

M. le Maire : On a toujours plus de demandes.

Mme DERIVAZ : Oui au contraire.

M. MAUZET : D'accord. Alors globalement je vais faire un petit commentaire pour terminer

M. le Maire : Je vous en prie

M. MAUZET : On sent bien que l'on tire sur la ficelle quand même de toutes parts que c'est un petit peu compliqué notamment avec les suppressions de festivités ou d'autres lignes, on sent que c'est compliqué quand même.

M. le Maire : Je comprends

M. MAUZET : Le choix de ne pas augmenter les impôts pendant 12 ans se paye par la disparition progressive des services c'est inquiétant mais comme bien entendu tous les ajustements liés au COVID vont vous permettre un petit peu de justifier en plus de la baisse des dotations de l'Etat et l'arrivée de la Métropole le fait que le village n'est vraiment ce qu'il était et tend à devenir un village qui a tendance à mourir un petit peu j'en ai bien peur. Nous ne pouvons pas accepter ce choix stratégique pour ne pas dire un peu électoraliste c'est pour cela que nous voterons contre ce budget bien entendu. C'est tout. J'en ai terminé.

M. le Maire : Une réponse rapide, on vous l'explique dans la présentation aujourd'hui on a eu à subir et je le rappelle des baisses drastiques de dotations de l'Etat, puisqu'il diminue et petit à petit supprime les dotations que l'on avait et pareil pour l'attribution de compensation, la Métropole se construisant, chaque fois qu'il y a une compétence qui est transférée à la Métropole avec partent tous les financements de la commune ad vitam aeternam pas juste pour l'année mais pour toute la vie. Tous ces effets qui sont des diminutions de recettes très importantes nous avons décidé de les compenser non pas en augmentant les impôts, nous avons décidé de maintenir les impôts et nous avons décidé de supprimer les services effectivement partout où ce n'était plus un service public et que ça devenait un service particulier. Voilà et bien entendu à côté de ça nous avons, nous en avons déjà parlé, limité les embauches de personnel, ne plus remplacé les départs à la retraite, diminué le chapitre fêtes et cérémonies également qui impactait aussi les heures supplémentaires des services techniques, de la police municipale, des services généraux en général. Donc notre politique ça a été effectivement je le confirme et nous le prenons pour nous de ne pas augmenter les impôts, ça a été pour nous une base importante de travail et à partir de là, plutôt de faire des économies de gestion.

Souhaitez-vous voter le budget par chapitre ou, si vous avez un vote identique pour chaque chapitre, voulez-vous voter les chapitres dans leur ensemble ?

On votera le budget dans son ensemble, je vous propose donc de le voter.

25 voix POUR – 3 voix CONTRE de Mmes DAHMAN – DORELON-TRANCHARD – M. MAUZET

5 - Participations versées aux organismes de regroupement et autres organismes pour 2020

M. le Maire : Il s'agit comme chaque année d'adopter nos participations aux syndicats intercommunaux et autres organismes dont nous sommes membres :

SIVOM de l'arc à l'étang – SIVU pour l'hôpital de Salon

MISSION LOCALE et l'ASA du canal des arrosants.

Il est à noter que notre participation au SIVOM pour un montant de 58 776,44 € est atténuée par un reversement de 12 000€ du SIVOM à la Commune au titre d'une prestation de gestion et de direction que nous assurons pour le syndicat.

Le montant total de nos participations s'établit à 87 125,44 €.

UNANIMITE

6 - Versement de subventions aux associations pour 2020

Mme MESTRE : Vous avez tous reçu le tableau des subventions proposées en 2020.

Le montant total des subventions s'élève à 177 507 €.

Pour votre information, sachez que les demandes de subventions sont examinées en commission composée d'élus et de personnels du SAJ.

Parmi les critères pris en compte, on peut citer le budget, le nombre d'adhérents farencois, l'investissement de l'association dans la vie communale ou encore les aides indirectes comme la mise à disposition d'équipements sportifs ou salles municipales.

En 2020, pour la très grande majorité des associations, le montant accordé sera identique à celui de 2019.

En effet, l'année dernière, le montant global des subventions voté lors du Conseil Municipal du 11 avril 2019 s'élevait à 177 249 €. Pour la première fois depuis plusieurs années, nous n'avons donc pas baissé l'enveloppe globale allouée aux subventions mais au contraire, nous l'avons même légèrement augmenté.

La commune a souhaité en effet, ne pas ajouter de pénalités financières à nos associations déjà fortement impactées par la crise sanitaire.

Je vous fais grâce de la lecture des 60 associations subventionnées mais je peux répondre à vos questions.

M. MAUZET : Oui c'est un point que l'on a longuement regardé entre nous, depuis plusieurs années il existe des versements qui nous paraissent étranges et qui à notre sens ne relèvent pas toujours de l'activité principale. En d'autres termes nous avons des suspicions d'utilisations de fonds qui ne sont pas obligatoires dans le but à atteindre de l'association je parle de dépenses inutiles et de débordement de consommables qui soient alimentaires ou non. Suspensions

M. le Maire : Il nous faut des noms. Donnez-nous le nom des associations.

M. MAUZET : Suspensions. Je continue

M. le Maire : Allez-y

M. MAUZET : C'est un premier point que nous allons vérifier, je n'accuse personne nous allons vérifier dans les comptes des associations car chaque citoyen même non élu a le droit d'obtenir les comptes d'une association mais là nous avons l'intention de regarder et éplucher quelques demandes de dossier d'associations dont nous ferons une liste restreinte et qui globalement concernent celles qui reçoivent les plus grandes sommes ou celles qui ont vu leurs attributions augmentées malgré le COVID. Les activités de plein air ont été et seront encore probablement impactées cette année et pourtant les sommes attribuées aux clubs sportifs sont restées les mêmes voire ont été augmentées. D'ailleurs je ne m'attarderais pas sur le fait d'avoir vu placer la chasse comme un sport, je suis contre ce principe de considérer l'abatage d'animaux sauvages comme une activité sportive mais c'est un autre débat mais je suis curieux de la justification de passer la subvention de 3 500 à 5 000. A ce sujet nous avons une question, les associations ont eu relativement la même somme malgré l'arrêt pendant plusieurs mois des activités sportives notamment pour le budget 2021, le prorata de l'année sera-t-il récupéré sur la base des dépenses réelles effectuées par les différentes associations en 2020 et bien entendu sur les différentes lignes de comptes affectées.

M. le Maire : Regardez les associations, si vous voulez aller rentrer dans les comptes des associations je vous invite à venir à leurs assemblées générales et à regarder leurs livres de compte, à éplucher leurs livres de comptes ça il n'y a pas de problèmes. Juste une réponse par rapport aux chasseurs, en fait l'augmentation est de 1 500€ cette année pour une question particulière, en fait nous avons un problème de pigeons dans le village, les pigeons nous posent de gros problèmes sanitaires et d'hygiène quand vous voyez l'état des trottoirs du centre-ville vous vous en rendez compte. Nous avons contacté une société pour l'élimination de ces pigeons, enfin les piégeages de ces pigeons et cette société nous demandait 3 000€ pour venir 3 fois nous débarrasser de certains pigeons. La société de chasse nous a proposé la même prestation gratuitement donc nous avons décidé parce qu'ils ont besoin d'un transport en colline qu'ils sont prêts à payer, de les aider un petit peu pour 1 500€. Ce qui fait que quand vous faites le compte la commune a gagné 1 500€ dans cette opération. Pour faire exactement la même chose et en plus les chasseurs le font tout au long de l'année contrairement à la société que l'on voulait prendre qui le faisait juste 1 mois ou 2. Voilà c'est juste pour la chasse, maintenant pour le reste, au niveau des associations sportives il n'y a pas forcément d'augmentation. Je n'en ai pas vu on peut demander à Marie-Aude.

Mme MESTRE : Non il n'y a pas eu d'augmentation à part les chasseurs, c'est stable on n'a pas augmenté.

M. MAUZET : Je voulais juste rajouter un petit commentaire parce que j'ai entendu un bruit de fond tout à l'heure quand j'ai parlé de suspensions d'utilisation de fonds, c'est un sujet qu'il faut clarifier parce que dans le village on entend beaucoup de bruits là-dessus, beaucoup de questions, peut être que tout va bien et donc si on confirme nous que tout va bien alors tout ira bien.

M. le Maire : Parfait, il n'y a pas de problèmes alors. Nous attendons votre confirmation. Mais vous voyez que les demandes des associations, puisque nous avons mis les demandes en parallèle, nous ne respectons pas toutes les demandes, le judo par exemple nous demande 11 500 € mais nous gardons la même subvention que nous lui avons accordé l'année dernière 6 000€ par exemple. Vous avez les amis de Saint-Jean qui nous demandent 8 000 € nous donnons 3 500 €, vous avez aussi Des Couleurs dans ta vie qui demandent 1 300 € nous leur donnons 320 €, nous ne respectons pas forcément leurs demandes d'ailleurs nous ne la respectons jamais à peu près.

Mme DAHMAN : Une question supplémentaire, pourquoi certaines associations qui ne demandent rien, vous les subventionnez quand même, vous donnez une subvention ?

M. le Maire : Par exemple ?

Mme DAHMAN : Par exemple l'amicale des employés municipaux

M. le Maire : Oui alors l'amicale des employés municipaux à oublié de faire la demande je crois, donc ils ont tous les ans 1 500 €.

M. MESTRE : Ils ont fait le dossier tardivement mais on l'a pris en compte.

Mme DAHMAN : D'accord. Certaines demandent moins que ce que vous donnez, vous justifiez comment ?

M. le Maire : Par exemple il faut nous donner une association, dites-nous qui ?

Mme DAHMAN : Amicale Farenque Ste Rosalie par exemple, ils demandent 800 €, ils en ont eu 1 400 €.

M. le Maire : Marie-Aude tu te souviens pourquoi ? Je crois qu'il y a une raison, je ne me rappelle plus.

Mme MESTRE : J'ai une demande de 1 400 €, c'était 800 € et 600 pour la Ste Rosalie, ça doit être une erreur de « inaudible ».

Mme DAHMAN : On s'est appuyé sur le document que vous nous avez transmis en fait.

M. le Maire : C'est ça l'amicale des boulistes organise pour nous le concours de la Ste Rosalie donc ils le feront d'ailleurs cette année malgré les problèmes et donc nous complétons leur subvention qui est de 800 € par 600 € pour organiser les concours de la Ste Rosalie à notre place.

Mme DORELON-TRANCHARD : Moi j'aurais quelques questions au sujet des écoles, sur les années précédentes il y avait une enveloppe d'à peu près 5000 € qui était attribué pour notamment les sorties et les classes vertes qui était une année par école. Cette année il n'y a rien au budget ?

M. le Maire : Nous faisons en fonction des demandes des écoles.

Mme GARCIA : Voilà, ça va être fait en fonction de l'année, aujourd'hui nous ne savons pas si elles vont partir toutes les 2. On a dit que cette année elles pouvaient partir toutes les deux, cette année ça devait être Pomme de Pin. S'ils veulent partir en septembre, ils partent et on les subventionnera et on fera une décision modificative pour inscrire ça au budget et s'ils veulent partir toutes les deux puisque ça aurait dû être normalement le tour de Paul Doumer l'année prochaine, ils pourront partir toutes les deux on a vu avec M. le Maire et les services, les deux écoles exceptionnellement pourront partir l'année prochaine. Quand ils nous en auront fait la demande, aujourd'hui il n'y a pas de demande écrite. Et il faut qu'on délibère à chaque fois, pour chaque voyage donc cela fera l'objet d'un conseil municipal ou sera décidé cette subvention. Ce sont des subventions exceptionnelles donc on ne peut pas les rentrer dans le cadre des subventions classiques.

M. le Maire : Oui vous les voterez en conseil municipal particulier sur ces sorties.

Mme DORELON-TRANCHARD : Et dernière question, sur un total d'à peu près 1000 enfants scolarisés dans la commune en intégrant les associations de parents d'élèves on arrive à un budget d'à peu près 10 140 € donné pour les deux écoles et les deux associations. Le budget va-t-il augmenter d'une année sur l'autre, vu qu'il y a de plus en plus d'enfants chaque année ?

Mme GARCIA : Alors il augmente au fur et à mesure qu'il y a plus d'enfants chaque année puisque ces chiffres qui sont vous le voyez 2 568 € peuvent paraître bizarres tout simplement parce qu'ils sont calculés 8€ par enfant. S'il y en a moins il baisse, s'il y en a plus il augmente c'est 8 € par enfant ce qui satisfait pleinement les écoles puisqu'elles sont contentes de cette contribution à la coopérative scolaire. Et c'est 8€ de dotation par enfant.

Mme DORELON-TRANCHARD : D'accord. Donc aujourd'hui il y a plus sans critiquer aucune association, donc aujourd'hui il y a plus de budget pour le foot que pour les écoles.

Mme GARCIA : Ce n'est pas du tout la même chose.

M. le Maire : Non, il faut tout compter si c'est pour les écoles il faut tout compter. Ce n'est pas le budget des écoles c'est juste la subvention.

Mme DORELON-TRANCHARD : Oui subvention à la coopérative.

M. le Maire : Il faut multiplier par cent ce chiffre et après vous aurez le budget des écoles donc vous voyez que c'est largement différent du football à qui on ne donne qu'une subvention.

Mme DORELON-TRANCHARD : Mais là ce n'est pas le budget des écoles, c'est une subvention donnée à l'association. A la coopérative scolaire « *inaudible* ».

M. le Maire : C'est ce que je vous dis, là c'est juste une subvention, le budget des écoles c'est beaucoup plus que ça. Donc quand vous me dites on donne plus au foot qu'aux écoles je ne peux pas vous laisser dire ça.

Mme GARCIA : Juste pour vous donner une idée pour les écoles, en fonctionnement normal qui n'apparaissent pas dans ce chapitre là puisque ce n'est pas celui-ci qui est concerné ça c'est vraiment pour la coopérative, c'est pour payer les places de cinémas, vous aidez quand vous faites des trucs ensemble des organisations, des fêtes....

M. le Maire : Exactement

Mme GARCIA : La coopérative scolaire c'est quelque chose je dirais entre guillemets ludique en revanche à côté de ça il y a un budget bien évidemment qui est donné chaque année pour les enfants et vous assistez également aux conseils d'écoles et vous savez combien les directeurs apprécient les budgets qui sont donnés aux écoles et c'est 41 € par enfant pour les fournitures et pour le travail. Il y a énormément de choses qui sont faites, il faut rajouter à cette subvention les subventions exceptionnelles pour les voyages. On ne peut pas comparer à mon sens ce qu'on donne là à la coopérative scolaire qui est juste pour les petites affaires très sporadiques dans l'année au budget classique qui est déjà donné aux écoles.

M. le Maire : Plus les salaires des personnels, des ATSEM, les personnes qui font le ménage, qui servent à la cantine, les salaires des personnels qui préparent les repas enfin là vous avez un budget énorme pour les écoles c'est normal.

M. MAUZET : Là on est juste sur les associations, on n'est pas sur les salaires du personnel, on est sur les associations.

Mme GARCIA : Ce n'est pas une association la coopérative, c'est ça. Elle apparaît dans ce chapitre-là presque à tort vous voyez ce n'est pas comme une association c'est une coopérative scolaire.

M. MAUZET : Parce que de 8 € par enfant, si on prend le nombre d'adhérent d'une autre association quelconque on parlait tout à l'heure de l'amicale Ste Rosalie, je ne sais pas combien il y a d'adhérents pourquoi ils auraient 1 400 € par rapport au nombre d'adhérents, c'est ce qui est étrange en fait.

Mme GARCIA : Pour être tout à fait claire, je pense très sincèrement que cette coopérative scolaire ne devrait pas apparaître dans ce chapitre subventions aux associations. Ce n'est pas une association, elle ne peut pas être considérée comme telle et être traitée de la même manière qu'une association classique, c'est une coopérative scolaire. Je pense qu'elle ne devrait pas être dans ce chapitre, mais la loi comptable l'impose ainsi donc elle est là, mais elle ne peut pas être comparée au reste.

M. MAUZET : Distinction importante effectivement.

25 voix POUR – 3 voix CONTRE de Mmes DAHMAN – DORELON-TRANCHARD – M. MAUZET

7 - Constitution d'une provision pour risque et charges exceptionnel pour le non recouvrement d'une créance

M. le Maire : Comme vous le savez la société SMA conteste devant le tribunal administratif l'instauration de la taxe sur les déchets.

Nous venons de recevoir l'ordonnance de première instance qui nous est défavorable.

Le juge admet que le texte, tel qu'il est formulé, nous fonde à réclamer cette taxe, toutefois il dit aussi qu'il ressort des travaux parlementaires que le législateur avait seulement voulu réparer une omission commise dans la première loi et que ce texte ne concerne que quelques communes rurales du nord de la France.

Il n'en demeure pas moins que le texte, tel qu'il est écrit, est très clair il est de portée générale et concerne toutes les communes.

Par ailleurs le Conseil d'Etat dans sa décision du 27 octobre 1999 a considéré qu'il n'y a pas lieu de se référer aux travaux parlementaires pour donner leur portée à des dispositions législatives claires.

Nous avons donc fait appel de cette décision.

Dans l'attente des conclusions de ce contentieux, il est prudent de provisionner cette somme jusqu'à son recouvrement effectif.

M. MAUZET : Juste pour me rafraîchir la mémoire, il me semble que l'année dernière déjà, il y avait déjà eu une provision.

M. le Maire : Oui, tous les ans

M. MAUZET : C'est ça.

M. le Maire : Depuis que l'on a instauré la taxe et que la société SMA refuse de nous la verser on constitue des provisions

M. MAUZET : D'accord, le résultat de l'appel ? Un gros mystère.

M. le Maire : Alors là, les arcanes judiciaires et les délais pour y arriver ce sont deux choses qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

M. MAUZET : J'imagine.

M. le Maire : Ça peut être très long quoi

M. MAUZET : Les relations avec SMA du coup se sont dégradées.

M. le Maire : Non, j'ai peu de chose à voir avec eux, même le nouveau ministre M. DUPOND-MORETTI je ne le connais pas. Heureusement on a aucune influence sur le délai, on a une influence peut être sur l'action qui sera menée certainement puisque l'on va constituer un mémoire en défense mais en tout cas sur le délai on n'a pas d'action. L'affaire qui nous a opposé avec une ancienne conseillère municipale a duré plus de 10 ans. On est patient, on ira jusqu'au bout.

M. MAUZET : Du coup la relation, puisqu'il faut quand même, il y a un dossier sur lequel, il y a une commission quand même sur cette décharge.

M. le Maire : Pardon ? Il y a la commission locale d'information et de surveillance

M. MAUZET : Il y a quand même une relation à avoir avec la société « *inaudible* ».

M. le Maire : On l'a en permanence, on l'a tous les ans. Parce que tous les ans ils nous présentent le bilan de la société en termes de tonnages enfuis, de nuisances. Tous les ans nous avons un compte rendu. Ce n'est pas moi qui le demande, c'est le sous-préfet qui réunit cette commission et qui la dirige.

M. MAUZET : Oui donc les relations ne sont pas forcément au beau fixe.

M. le Maire : Avec SMA, c'est une entreprise qui travaille sur la commune.

M. MAUZET : Et qui a une procédure forcément, on est plus vraiment ami.

M. le Maire : On a cette procédure en cours donc effectivement ça n'améliore pas nos relations et en plus comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises la Délégation Service Public, gérée par la Métropole pour l'enfouissement des déchets par la société SMA à la Vautubière se termine en 2022. Mon objectif c'est qu'en 2022 ça ferme. Encore une fois le Préfet décidera peut-être autre chose, je vous demanderai de venir avec moi nous mettre « *inaudible* »

M. MAUZET : « *inaudible* », parlerais en off, mais je vous aiderais volontiers.

M. le Maire : Il ne faut pas accepter une prolongation, La Fare a donné pour ce qui concerne les déchets, la carrière et les centrales d'enrobés. Il faut que d'autres en profitent aussi.

M. MAUZET : Nous sommes d'accord. Un peu d'écologie.

UNANIMITE

8 - Correction sur exercices antérieurs- Annulation des amortissements sur les biens transférés.

M. le Maire : En 2018 la commune a transféré à la Métropole, le pluvial, la défense extérieure contre l'incendie, le P.L.U et les aires de stationnement.

Ces transferts nécessitent des écritures comptables, parmi lesquelles l'annulation des amortissements des biens transférés, qui seront désormais amortis par la Métropole.

Ces écritures, non budgétaires, n'impactent pas le résultat du budget.

UNANIMITE

9 - Adoption des tarifs des accueils de loisirs de 3 à 11 ans – Modulation des tarifs extérieurs en fonction des ressources des familles

10 - Fixation des tarifs pour les séjours organisés pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans pendant les vacances scolaires – Modulation des tarifs extérieurs en fonction des ressources des familles

Mme MESTRE : Pour les deux délibérations suivantes il s'agit de mettre en place un tarif modulé en fonction des ressources des familles non résidentes sur notre commune. Pour les accueils de loisirs des enfants de 3 à 11 ans ainsi que pour les séjours des enfants et des adolescents de 6 à 17 ans.

Nous répondons à une demande de la caisse d'allocations familiales qui conditionne le versement des prestations 2020 à cette modification.

M. le Maire : Je vous rappelle cela concerne les tarifs pour les personnes extérieures à la commune.

UNANIMITE

M. MAUZET : J'avais juste une question sur le point 10, vraiment une question très simple. Séjours n°2 c'est la deuxième semaine ? Dans le tableau.

M. le Maire : Non, c'est un deuxième séjour en fait.

Mme DERIVAZ : En fait c'est en fonction du type de séjour, on va dire que le séjour 1 c'est plutôt les séjours hiver c'est-à-dire séjour ski et le séjour 2 c'est plutôt quand ils partent en séjour à la Toussaint.

M. MAUZET : D'accord.

M. le Maire : D'accord, vous gardez votre vote ?

M. MAUZET : Oui.

UNANIMITE

11 - Modification du règlement administratif commun aux services en direction des enfants et adolescents (3/ 17 ans) et des règlements intérieurs à compter du 1er septembre 2020

Mme MESTRE : Depuis plusieurs années le service municipal jeune constate la diminution de la participation des jeunes aux divers services proposés :

- Périscolaire collège
- Mercredi collège
- Vacances scolaires collège
- Accueil à la maison des jeunes – sorties et séjours pour les lycéens.

Plusieurs stratégies ont été mises en place pour amener les jeunes vers nos services :

- Nous avons diversifié les offres
- Nous avons travaillé avec les jeunes pour mettre en adéquation les activités proposées et leurs souhaits
- Nous intervenons à la pause méridienne au collège pour les inviter à nous rejoindre pour l'élaboration des projets.
- Pour les vacances nous avons proposé une inscription à la journée, et plus à la semaine, ce qui laisse le loisir aux jeunes de s'inscrire en fonction des activités proposées chaque jour.

Le service a, par ailleurs, visité une maison des jeunes à l'Isle sur la Sorgue qui a beaucoup de succès afin de s'en inspirer pour modifier nos pratiques mais rien n'y a fait.

L'année dernière nous avons même dû annuler des sorties pendant les vacances par manque de participants. Même les jeunes qui participent à l'élaboration de la sortie ne s'y inscrivent pas. Ce n'est pas une question de coût le tarif des sorties a été établi avec la participation des jeunes à 5, 10 ou 15 € en fonction des activités proposées.

Il semble que ces services en direction des jeunes ne correspondent plus à un besoin sur notre commune.

Aussi nous avons décidé de les supprimer en ne conservant que les séjours qui, au moins pour ceux d'hivers, sont très fréquentés.

En conséquence nous vous proposons une modification du règlement commun à tous les services enfance et jeunesse ainsi que le règlement intérieur du service municipal jeunes.

Mme DORELON-TRANCHARD : Oui, une question vous avez publié sur le site Facebook de la mairie en date du 10 juin la suppression des services périscolaires du collège et nous les votons aujourd'hui le 30 juillet ? Y a-t-il eu une anticipation de communication ?

Mme BERTET : Il était nécessaire de communiquer pour les personnes qui s'inscrivent, qu'ils aient l'information. Là, c'est la modification des règlements de ces services pour s'adapter à la décision des élus.

Mme DORELON-TRANCHARD : Et il aurait été peut-être plus juste de le voter avant de communiquer dessus ? Non ?

M. le Maire : Pour éviter qu'ils ne s'inscrivent pour rien. Qu'ils ne viennent pas s'inscrire alors que ce n'était pas la peine puisque le service n'était plus proposé. Après il faut voter le règlement intérieur c'est autre chose. C'est ce que nous votons aujourd'hui, le nouveau règlement intérieur.

Mme BERTET : Je voudrais préciser également que cette année, c'est une année particulière, le 10 juin quand on a communiqué on n'avait pas encore préparé ou finalisé tous les documents, vous avez bien vu, il y a eu 5 séances du conseil municipal en seulement 2 mois, on n'a pas 36 mains et donc on prépare les dossiers au fur et à mesure de nos possibilités humaines.

M. le Maire : Et il y a eu des conseils ou on ne pouvait pas passer cette délibération. Notamment le conseil d'installation du conseil municipal, le conseil du vote pour les sénatoriales. C'était des conseils très particuliers où il n'y avait qu'une question à l'ordre du jour. Mme BERTET a raison nous avons eu énormément de travail pour arriver à faire tous ces conseils municipaux en l'espace de 2 mois parce qu'on a eu 5 conseils municipaux.

Mme DAHMAN : Une autre question, cette décision est définitive ou est ce que s'il y a des élèves qui ont besoin ou qui ont envie de participer à ces activités. Est-ce que c'est un service qui pourra être remis en place ?

M. le Maire : Faut qu'ils soient suffisamment nombreux.

Mme DAHMAN : C'est-à-dire ?

M. le Maire : Actuellement en périscolaire au collège comme vous dites il y a 4 enfants, donc il faut qu'ils augmentent largement, à multiplier par 10 au moins le nombre d'enfants qui ont besoin.

Mme DAHMAN : Et le mercredi ?

M. le Maire : Le mercredi on a 4 enfants, le problème c'est que nous avons une désaffection totale des jeunes par rapport à ces inscriptions et on ne peut pas nous reprocher d'un côté d'avoir un chapitre « charge de personnel » qui est trop

élevé et de continuer à avoir 4 enfants avec 2 animateurs puisque les 2 animateurs sont obligatoires ce qui nous coûte très cher et n'est plus un service public ça devient un service particulier à ce moment-là.

Mme DAHMAN : Ok, Mais chaque année il y a des élèves qui partent et d'autres qui arrivent donc ce service pourrait intéresser d'autres élèves donc la question est, est-ce que l'on pourra le mettre en place ?

M. le Maire : Si on a une demande, mais cela rejoint un peu aussi les cours que l'on devait donner le soir, l'aide aux devoirs. On nous a dit plusieurs fois il faut faire de l'aide aux devoirs, on a dit : questionnez et donnez-nous le nombre d'élèves prêts à faire l'aide aux devoirs. On a eu une réponse de 10 élèves donc on l'a mis en place et en réalité on a eu 2 élèves. Donc là c'est pareil si on a 40 élèves qui décident de venir faire le périscolaire et qui, après sont fidèles ça va, parce que le problème et c'est souvent le cas des 6^{ème} on commence avec 10/15 élèves, même pas ces derniers temps c'était 8, mais ils venaient au 1^{er} trimestre et au 2^{ème} trimestre les parents considéraient qu'ils pouvaient rentrer tout seul du collège donc c'est terminé on ne les avait plus mais nous nous avons toujours les emplois d'animateurs pour 8 élèves donc c'est ça le problème il est que nous avons une véritable désaffection des élèves pour ce service-là.

Mme DORELON-TRANCHARD : Dernier point au sujet du règlement, j'avais cru comprendre que le délai d'inscription et de désinscription au service de cantine et au service des mercredis pourrait passer à une semaine au lieu des 15 jours initialement proposés.

M. le Maire : Oui c'est ça.

Mme DORELON-TRANCHARD : Sur le règlement il est toujours écrit 15 jours.

M. le Maire : C'est toujours le même problème, on va le faire.

Mme BERTET : On est en train de travailler sur le sujet avec la cuisine centrale parce que c'est très compliqué pour la cuisine de trouver des solutions pour arriver à effectuer les commandes dans les délais mais on s'y atèle. Franchement on y travaille et une nouvelle modification vous sera proposée dès qu'on aura trouvé une solution.

Mme DORELON-TRANCHARD : Donc on peut espérer que pour la rentrée de septembre 2020 le délai puisse être abaissé ?

Mme BERTET : « *Inaudible* »

Mme DORELON-TRANCHARD : Nouveau vote en conseil pour modifier du coup le règlement ?

M. le Maire : Oui

Mme DORELON-TRANCHARD : D'accord.

M. le Maire : Parce que le prochain conseil municipal aura probablement lieu en octobre sous réserve, il est possible que ce soit avant ou après. Mais retenez déjà octobre pour le prochain conseil municipal.

Mme DORELON-TRANCHARD : D'ailleurs à ce sujet en aparté ça n'a rien avoir, est ce qu'il serait possible d'avoir le planning de façon un petit peu anticipé ?

M. le Maire : Non c'est très compliqué, dans le règlement intérieur vous avez vu que l'on essaye d'organiser un conseil municipal par trimestre

Mme DORELON-TRANCHARD : Oui.

M. le Maire : Mais on n'a pas les dates, ça dépend en fait des services qui vont nous transmettre les dossiers à passer comme aujourd'hui par exemple et qui souvent ont les informations pour transmettre ces dossiers au dernier moment et donc les conseils municipaux sont organisés dans tout ce qui est bien sûr légal c'est-à-dire que l'on vous propose une semaine à l'avance la date et l'ordre du jour. Mais même pour nous, nous ne l'anticipons pas, nous le savons 10 jours avant. C'est très compliqué de prévoir à l'avance les dates des prochains conseils municipaux. A part celui d'aujourd'hui, c'est le seul pour lequel on sait la date puisque c'est le budget et que nous avons jusqu'à demain pour rendre les documents à la préfecture.

Mme DORELON-TRANCHARD : D'accord.

M. le Maire : Mais sinon pour tous les autres souvent nous attendons un petit peu pour avoir les documents d'urbanisme ou les derniers documents financiers qu'on pourrait intégrer dans le budget de façon à aller beaucoup plus vite et à être plus réactif.

Mme DORELON-TRANCHARD : D'accord.

M. le Maire : Mais l'anticiper c'est plus compliqué, l'anticiper un mois ou deux à l'avance c'est plus compliqué, moi je vous donne une date approximative octobre pour le prochain conseil municipal.

Mme DORELON-TRANCHARD : Oui mais c'est aussi compliqué pour nous de prévoir effectivement sur un délai relativement court.

M. le Maire : J'imagine mais pour nous aussi et pour les élus aussi.

Mme DORELON-TRANCHARD : Donc si par hasard vous aviez la date en amont en dehors de la convocation officielle 5 jours avant on sera preneur. « *inaudible* »

M. le Maire : En principe pour 2021 le conseil municipal du budget prévoyez-le le 14 avril mais sans certitude

Mme DORELON-TRANCHARD : D'accord.

M. le Maire : Sauf confinement ou COVID

Mme BERTET : En février ou mars pour le DOB.

M. le Maire : Oui pour le débat d'orientation budgétaire aussi c'est février/mars, mais on n'a pas plus de précisions.

25 voix POUR – 3 voix CONTRE de Mmes DAHMAN – DORELON-TRANCHARD – M. MAUZET

12 - Ecole municipale de musique, d'art et de danse (EMMAD) – Remboursement des cours suite la fermeture de l'école en raison de la crise sanitaire.

Mme SEILER : Nous avons fermé l'école municipale de musique d'art et de danse (EMMAD) dès la parution du décret, en mars, pour la fermeture des écoles en raison de la pandémie.

Après le déconfinement, la plupart des activités comme la danse, les ensembles musicaux et le théâtre notamment ne pouvaient pas reprendre du fait de l'impossibilité de mettre en place les gestes barrières. Par ailleurs le mois de juin est habituellement consacré aux galas qui ne pouvaient pas se tenir.

Nous avons donc décidé de ne pas rouvrir l'école jusqu'à la rentrée de septembre.

Je vous propose de rembourser les cours payés par les familles et non réalisés. Pour un montant d'environ 12 000 €. Et si vous permettez j'en profite pour remercier les 4 familles qui n'ont pas souhaité être remboursées. Il faut savoir que beaucoup de professeurs ont continué à dispenser des cours par visio pendant le confinement, ils ont gardé le contact avec leurs élèves.

UNANIMITE

13 - Demande de garantie d'emprunt de la société UNICIL pour l'opération L'OLIVA - PLS

14 - Demande de garantie d'emprunt de la société UNICIL pour l'opération L'OLIVA – PLUS et PLAI

M. le Maire : Les 2 délibérations suivantes concernent des demandes de garanties d'emprunt formulées par un bailleur social : la société UNICIL pour l'acquisition en VEFA de 20 logements sociaux dans l'opération L'OLIVA.

La première garantie porte sur un emprunt de 1 214 871 euros pour le financement de 14 logements : 8 PLUS et 6 PLAI alors pour mémoire les PLAI sont les logements très sociaux, les PLUS sont les logements intermédiaires et les PLS sont les logements moins sociaux mais ce sont quand même des logements sociaux la seconde sur un emprunt de 559 209 euros pour l'acquisition de 6 logements PLS les moins sociaux.

Ces garanties, à hauteur de 55 % des montants empruntés, viennent en complément de la garantie de la métropole à hauteur de 45 %. Je voudrais m'excuser auprès de Mme BARATA c'est elle qui aurait dû présenter ce point.

M. MAUZET : Je voulais juste vous demander où ça se trouvait du coup.

M. le Maire : Pourquoi ce n'est pas Mme BARATA qui a présenté ce point c'est de ma faute. Allez-y M. MAUZET.

M. MAUZET : Désolé pour vous Mme BARATA.

M. le Maire : Vous êtes solidaire c'est bien.

Mme BARATA : Ce n'est pas grave.

M. MAUZET : Une petite proposition à faire il serait souhaitable de connaître l'étendue des garanties données aux diverses sociétés afin d'évaluer le risque de faillite dans cette année COVID et post COVID. Nous arrivons, je pense à dépasser en termes de garantie un budget annuel, à mon avis ce n'est pas à prendre à la légère, nous proposons qu'il y ait la création d'un document s'il n'existe pas déjà du même style que la dette ou serait inscrite les sociétés, les sommes restant garanties au cours du temps sur ces prêts accordés et si ce document existe pouvez-vous nous le transmettre.

Mme DERIVAZ : Dans le rapport de présentation du budget vous avez toutes les garanties, il y a un tableau, je vous dis la page si vous voulez

M. le Maire : Ou sont compilées nos garanties d'emprunt.

Mme DERIVAZ : Dans la page 22.

M. MAUZET : Très bien, parfait.

M. le Maire : Parfait. Mais je voudrais rajouter quelque chose quand même sur ce point parce qu'effectivement nous garantissons des emprunts sinon il n'y a pas de logement social mais c'est un vrai problème que nous évoquons régulièrement avec la DDTM ou avec la sous-préfecture. Nous essayons de le faire sur des bailleurs sociaux qui ont pignon sur rue, là c'est UNICIL, c'est un bailleur très connu donc on a moins de soucis qu'avec un inconnu mais c'est quand même un risque que l'on prend à chaque fois que l'on garantit des emprunts on nous oblige à faire du logement social et donc on nous oblige à faire la garantie d'emprunts derrière. C'est marrant comme des fois on nous dit que l'on dépense trop, que l'on a trop d'emprunts ou que l'on en garantit trop mais dans ce cas-là non, il faut le faire donc vraiment vous soulevez un problème qui existe et que l'on a souvent soulevé auprès surtout de la DDTM (Direction Départementale des Territoire et de la Mer).

25 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de Mmes DAHMAN – DORELON-TRANCHARD – M. MAUZET

15 - Vœu de la commune de la Fare les Oliviers sur la désignation des élus au Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc

M. le Maire : La Métropole Aix Marseille Provence compte parmi ces compétences la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : la GEMAPI.

Dans ce cadre elle gère désormais tous les travaux d'aménagement des rivières sur son territoire.

Les communes riveraines de rivières s'étaient organisées en syndicat intercommunal pour le SABA c'est depuis 1983 afin de mutualiser les coûts des travaux nécessaires à la gestion des inondations, à la prévention des pollutions et au dialogue avec les propriétaires.

Les syndicats regroupant des communes du territoire de la métropole ont été absorbés et les cours d'eau concernés sont gérés par le service GEMAPI de la Métropole.

Le SABA qui concerne l'Arc compte deux communes hors département de ce fait le syndicat intercommunal n'a pas pu être absorbé par la métropole et a été transformé en un syndicat mixte qui compte deux membres : la métropole et la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour les communes du Var.

Le statut du syndicat permet un nombre de siège suffisant pour que toutes les communes des Bouches du Rhône riveraines de l'Arc puissent être représentées.

Avec ce principe de représentativité, les communes continuent à siéger au SABA au titre de leur appartenance au territoire de la Métropole et continue à peser sur la politique du SABA.

Mais nous n'avons plus la compétence pour élire nos délégués, aussi je vous propose de solliciter la métropole pour qu'elle désigne Joël Yerpez délégué titulaire et Jérôme Marcillac délégué suppléant.

UNANIMITE

La séance est levée